

❖ Conditions Générales ❖

Article 1 : Le pilote

- Les pilotes devront :
 - être âgés d'au moins 18 ans et devront être titulaire du permis de conduire A.
 - être couvert par une Assurance Responsabilité Civile, et également souscrire une assurance piste spécifique à la journée, L'idéal est de disposer d'une licence FFM (NCO ou licence journée).
 - s'engager à respecter scrupuleusement les drapeaux. Et le règlement propre du circuit.

Article 2 : L'équipement

- Chaque pilote devra avoir un équipement de protection en bon état et composé de : Casque homologué, bottes, gants, ainsi qu'une protection pouvant être constituée d'une combinaison cuir en une pièce. Le port d'une protection dorsale est vivement conseillé.

Article 3 : La moto

- La moto devra être en règle de ces papiers. Nous vous conseillons de retirer les rétroviseurs et les clignotants. Si ce n'est pas le cas, recouvrez-les de ruban adhésif, ainsi que les phares et toutes les parties en verre.

Article 4 : Contrôle

- Chaque pilote devra se présenter au contrôle en tout début de matiné : carte grise, permis / CASM et attestation assurance ou licence.

Article 5 : Cas de chute

- En cas de chute, l'organisateur décline toute responsabilité. En cas d'accrochage, l'assurance RC corporelle peut jouer entre les pilotes. Pour les dégâts matériels, à vous donc de vous arranger à l'amiable entre pilotes. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des dégâts causés aux installations du circuit par un ou plusieurs pilote(s).

Article 6 : Comportement du pilote

- Tout comportement jugé dangereux à n'importe quel endroit de l'enceinte du circuit (zig-zag ou wheeling, non respect des recommandations des commissaires de piste ou de l'organisateur, des drapeaux, etc...) pourra être sanctionné par un avertissement ou l'exclusion pure et simple de la piste, ceci laissé à la libre appréciation de la direction du circuit ou de l'organisateur.

Article 7 : Encaissement

- Les chèques seront encaissés un mois avant l'événement.

Article 8 : Remboursement

- Le non respect d'un seul de ces points pourrait entraîner l'interdiction d'accès ou l'exclusion de la piste, sans que le pilote ne puisse prétendre à un remboursement quelconque. La direction du circuit et/ou l'organisateur sont seuls juges des mesures à prendre.
- Aucun remboursement ne serait effectué si un pilote décidait de ne plus rouler pour raisons météorologiques.
- En cas d'annulation de votre part, aucune demande de remboursement ne sera honorée. Vous avez toujours la possibilité de vous faire remplacer, mais dans ce cas merci de nous en informer le plus tôt possible.

Article 8 : Nos conseils

- Surtout, ne vous arrêtez sur la piste sous aucun prétexte ! Mais vous pouvez, en levant le bras, quitter la piste pour rentrer aux stands pour vous reposer ou pour toute autre opération. Un membre de l'organisation sera en bout de ligne droite des stands pour vous aider à repartir en toute sécurité !
- En cas de panne, déposez votre moto le plus rapidement possible sur le rail de sécurité et passez derrière la barrière de sécurité ou laissez vous guider par les commissaires de piste.
- Ne vous retournez pas !! Sur un circuit, on ne regarde que devant soi !!

Le à :

Signature :



**BULLETIN
D'INSCRIPTION
JOURNEE DE
ROULAGE MERCREDI 1 MAI 2019
AU VIGEANT**

